

DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N° 02 / ONA / DG / 2026

L'Office National de l'Assainissement relance suite à une déclaration d'infructuosité, le présent appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales, ayant pour objet le renouvellement du système de protection des installations de pompage (anti-béliers), au niveau de trois (03) stations de relevage (SR plage, SR Pêcherie et SR Rabta) à la wilaya de Jijel.

Conditions d'éligibilité :

Pour que l'offre soit éligible, le soumissionnaire doit répondre aux conditions minimales d'éligibilité suivantes :

1. PREMIERE CONDITION C1 : CAPACITES PROFESSIONNELLES

Le soumissionnaire doit répondre à l'une des deux sous conditions suivantes :

1-1-Être fabricant des équipements hydromécaniques :

Sur présentation du statut de la société et du registre de commerce.

1-2- Être Représentant ou Distributeur des équipements hydromécaniques :

Sur présentation d'un agrément ou d'un contrat dûment signé par le fabricant, en plus du statut ou Registre de Commerce pour les représentants et les distributeurs.

2. DEUXIEME CONDITION C2 : CAPACITES FINANCIERES

Les soumissionnaires doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois (03) meilleures années d'exercice, sur les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) égal ou supérieur à : 10.000 000.00 DA, sur présentation des bilans financiers déposés auprès de l'administration fiscale.

3. TROISIEME CONDITION C3 : CAPACITES TECHNIQUES

Avoir réalisé, au cours des 05 dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) au moins, des prestations de fourniture et de pose d'un réservoir anti-bélier, d'une capacité minimale de 8 000 litres, tout type confondus.

Cette condition doit être justifiée par la présentation des attestations de bonne exécution affichant le nombre d'unités vendues (Anti-bélier), délivrées et signées par les clients concernés.

Si l'une des conditions 1, 2 ou 3 mentionnées ci-dessus n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera donc écartée.

Le retrait du Cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de versement d'un montant de Vingt Mille (20.000 DA) au compte N°00300638000101730024 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le Cahier des charges pourra être retiré dès la première parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

Office National de l'Assainissement

Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki BP 86 Kouba- Alger.
Fax 023 92 21 79

Les offres doivent comporter, un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière insérées dans des enveloppes séparées et cachetées portant la dénomination du soumissionnaire, et ce conformément à l'article 17 de l'instruction aux soumissionnaires.

Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

**OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT « ONA »
DEUXIEME AVIS D'APPEL APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC
EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N°02./ONA/DG/2026**

Renouvellement du système de protection des installations de pompage (anti-béliers) au niveau de trois stations de relevage : SR plage, SR Pêcheurie et SR Rabta (W.Jijel)

A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de trente (30) jours à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux de la presse écrite diffusés au niveau national ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou la presse électronique agréés Ou le portail électronique des marchés publics.

Le dépôt des offres se fera au niveau du bureau des marchés de la Direction Générale de l'ONA. La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de préparation des offres à 12 heures. Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date d'ouverture des plis correspond au dernier jour de délai de préparation à 13h30 min à la Direction Générale de l'Office National de l'Assainissement.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « un délai de quatre-vingt (90) jours » augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.